L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 3 AVRIL 1833.

POUR GOUVERNEUR
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 3 avril.

Nous donnons dans la partie anglaise de notre feuille les dernières nouvelles commerciales apportées à New-York, par le *Caledonia*, parti de Liverpool le 5 février.

Les journaux de Charleston nous apprennent une nouvelle de plus haut intérêt; la nullification est morte: ... La fameuse convention s'est ajournée *sine die* après avoir nullifié la loi relative à la perception des droits, reconnu le nouveau tarif, et renvoyé par devant la législature la question du serment d'allégeance. Ainsi il est dit; il ne sera plus parlé des formidables préparatifs de guerre de MM. Calhoun et Hamilton.

Les personnes suivantes ont été nommées, par le gouverneur, commissaires pour recevoir les souscriptions à la Banque du Commerce:

William G. Hewes, R. O. Pritchard.
Charles Genois, William M. Real.
Joseph Saul.

Une réunion de la société de colonisation de l'Etat de la Louisiane aura lieu à l'Eglise de la rue St. Charles, ce soir, à 7 heures. Les amis de cette institution sont priés d'y assister.

Le navire Mozart, parti d'ici pour Liverpool, et qui y est arrivé le 30 janvier, a rencontré en mer, la goëlette *Cygnet*, allant de Bath à la Nouvelle-Orléans, et y a recueilli deux hommes de l'équipage qui se trouvaient sur la coque de cette goëlette, laquelle était chavirée depuis quatorze jours. Les deux ... étaient les seuls survivant d'un équipage de six individus. Ces infortunés avaient vécu de pommes et de patates pendant 14 jours; ils perdirent la raison quelques jours après avoir été sauvés.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux de New-York du 16 mars, par la malle d'hier, fournissent des nouvelles de Liverpool du 24 janvier et de Londres du 23, reçues par le navire *Silas-Richards*.

Les journaux de Charleston du 21 mars, fournissent aussi des nouvelles d'Angleterre de la même date, reçues directement par le *Nimrod*.

Ces nouvelles sont de peu d'importance, néanmoins nous en faisons ici quelques extraits pour satisfaire la trop juste impatience de nos lecteurs.

La question belge, quoiqu'elle ne soit point encore définitivement décidée, paraît en voie de l'être, dit-on; c'est ce que le temps nous apprendra, ajouterons-nous.

Le bruit, venu jusqu'à nous, de l'intervention de la France et de l'Angleterre dans les affaires portugaises, semble se confirmer par les rapports qu'on reçoit aujourd'hui d'Angleterre. Un armistice a été proposé aux deux parties, et sera, dit-on, accepté par elles. En vertu des arrangemens projetés, Miguel quitterait le Portugal, et il serait formé une régence au nom de doña Maria II.

L'Irlande est toujours dans un état d'agitation, et plusieurs régimens sont partis d'Angleterre pour s'y rendre.

On parle de la probabilité de quelques changemens dans le ministère français. Toutefois, il n'est pas du tout question de donner la présidence du conseil au *marquis* de Lafayette.

Une explosion terrible a eu lieu le 21 janvier dans la poudrière de Dartford, près de Londres; sept personnes, dont quatre femmes, deux hommes et un enfant, ont été tuées. Les édifices, au nombre de six, ont successivement sauté, dans l'espace de quinze ou vingt minutes. De neuf moulins à poudre, il n'en reste que trois.

La perte totale occasionnée par le grand incendie arrivé dernièrement à Liverpool, s'élève à 194,000 liv. ster., dont plus de 150,000 étaient assurées.

Un article de Paris du 21 janvier dit: "Selon des lettres de Frankfort, les affaires hollando-belges vont être arrangées sous la médiation de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre." Si ce coup est parti du ministère français, il faut convenir que c'était là ce qu'il pouvait trouver de plus adroit, pour se débarrasser du reproche de n'avoir pas tenu sa promesse de mettre fin à toutes les difficultés par la prise d'Anvers.

Le nouveau parlement devait se réunir le 29 janvier.

Le *Messager* de Paris annonce la découverte et l'arrestation à la Haye, du célèbre banquier Ouvrard.

Le bruit avait couru que Charles X était dangereusement malade; mais des nouvelles de Prague disent qu'il jouit d'une parfaite santé.

Les journaux torys affirment que l'ouverture du parlement se fera par commission; et les journaux whigs soutiennent que S. M. la fera en personne.

Le conseil national d'Irlande, appelé ironiquement par quelques journaux le *conseil national de M. O'Connell*, s'est réuni à Dublin le 17 janvier. Vingt-neuf membres irlandais du parlement étaient présens, y compris quatre personnes du nom d'O'Connell. L'honorable colonel Butler, membre du parlement pour le comté de Kilkenny, a été appelé au fauteuil.

M. Thomas Steele a rempli les fonctions de secrétaire particulier de M. O'Connell; et M. Maurice O'Connell a rempli les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

A midi, M. Staunton a été appelé devant le conseil, et a informé le président qu'il avait entrepris de soumettre quelques renseignemens financiers sur les objets suivants; à savoir, sur le montant actuel de la dette de l'Irlande, sur la consolidation des billets de l'échiquier et les effets de cette consolidation, sur les charges que supporte l'Irlande, et enfin sur les progrès du revenu depuis l'union.

Il est entré alors dans de longs détails financiers sur ces questions; mais il a été interrompu par M. O'Connell, qui l'a prié de faire imprimer son discours, parcequ'il était impossible de le suivre dans la conversation. Néanmoins M. Staunton a poursuivi, et est entré dans des explications très circonstanciées. Les principaux points de son exposé ont déjà été imprimés dans le *Morning-Register*, il y a environ trois mois, en conséquence d'une motion adoptée par l'Union-politique-nationale. L'un de ses argumens est que la consolidation des billets de l'échiquier est illégale (vide acte de l'Union); un autre, qu'il est dû un excédent positif de 2,000,000 de liv. ster. à l'Irlande, par balance de ses comptes avec l'Angleterre; un autre encore, que toutes les dépenses de l'Irlande sont payées avec les impositions provenant de ce royaume; et, enfin, que les revenus de l'Irlande avaient été en croissant de 1792 à 1800, et en décroissant depuis cette dernière époque jusqu'en 1827.

Le conseil, après ce discours, a voté des remerciemens à M. Staunton, qui a entrepris de livrer ses remarques à l'impression, pour l'utilité des représentans de l'Irlande au parlement.

On pensait que la convention continuerait à siéger pendant plusieurs jours. La fin de la séance du 19 a été toute consacrée à la discussion de quatre résolutions ayant pour objet l'abolition des dîmes; déjà ces résolutions avaient été agréées à Londres, durant la dernière session, dans une assemblée des membres irlandais; elles portent en substance: "qu'il est essentiel au peuple anglais que le système des dîmes soit aboli dans ce pays, non partiellement, mais bien réellement."

—Les nouvelles de France annoncent que la chambre des pairs a cédé devant la volonté nettement prononcée de celle des députés, relativement au projet de loi qui abolit la célébration du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI. La noble chambre a enfin adopté ce projet, en y glissant néanmoins une clause jésuitique, qui prouve combien peu elle en partage l'esprit: tout en se prononçant pour l'adoption de cette loi, elle a déclaré "que le jour où Louis XVI avait péri, était un jour triste, et qu'il devait à jamais déplorer."

On écrit de la Haye le 19 janvier, qu'un courrier est arrivé de Dusseldorf aux propriétaires du *Handelsblad* d'Amsterdam, journal ordinairement très bien informé, et que lorsqu'il adopte un ton pacifique ... y ajoute foi. Or ce journal, d'après le courrier dont il s'agit, annonce que d'après des ordres reçus du gouvernement prussien au quartier-général de l'armée de la Meuse, cette armée va rompre ses cantonnemens et commencer son mouvement rétrograde le 19 janvier. Ce n'est que depuis fort peu de jours, ajoute-t-on, que le *Handelsblad* a renoncé à son ton belliqueux et a consenti à tourner ses idées du côté de la paix.

... le lieutenant-général ... Xavier Fernandez, gouverneur de Barcelonne; le major-général Carataia, gouverneur de Tarragonne; le brigadier M..., gouverneur de Tortose; le brigadier Brenton, gouverneur de Gerona; le major-général Vilalobas, gouverneur de Ciudad-Rodrigo; le lieutenant-général Peony Heredia, gouverneur de Badajos et commandant général en second de l'Estramadoure; le major-général Heron, gouverneur de Madrid et le major-général Moreto, commandant en second de l'Arragon.

Le *Standard* de Londres du 21 au soir contient un article de la plus haute portée; c'est une décision de la diète germanique, par laquelle ce corps se refuse positivement à l'annexation du duché de Luxembourg à la Belgique,—L'Autriche et la Prusse, on le sait, gouvernent la diète; ainsi donc il faut que cette opinion soit celle de ces deux puissances. Le *Standard* ajoute, assez significativement, qu'on va voir le *roi de Hanovre* se réunir à la confédération pour repousser les hostilités de *l'Angleterre*. On doit inférer de là que la question hollando-belge est loin d'être *réglée*; elle paraît au contraire s'entourer de nouvelles difficultés qui vont croissant.

Nous donnons plus bas d'autres nouvelles d'une date encore plus récente, reçues également à New-York le 18.

NOUVELLES ENCORE PLUS RECENTES.

NEW-YORK, 18 mars.

Le navire paquebot *Caledonia*, capitaine Graham, parti de Liverpool le 5 février, vient d'arriver; notre goëlette l'Eclipse (du le Courrier & Enquirer) est entrée dans le port hier matin apportant des journaux dont les dernières dates sont du 4 février de Londres et du 5 de Liverpool.

Nous apprenons par cet arrivage l'entière défaite de l'armée turque sous les ordres du grand Vizir, par les troupes égyptiennes commandées par le fils du pacha. Cet événement semble avait excité le plus vif intérêt dans les capitales d'Europe. On craignait sérieusement l'anéantissement de la puissance du grand seigneur. La Russie, dit-on, offrait à sa défense, mais demandait pour prix de son intervention, la cession des principautés entières de Moldavie et Vallachie. On assure que l'Angleterre, la France et l'Autriche ont exprimé ouvertement leur opposition à ce projet d'agrandissement de l'empereur Nicolas et qu'une flotte français sous le commandement de l'amiral Roussin, allait être expédiée immédiatement pour le Bosphore, l'amiral ayant reçu l'instruction d'agir comme négociateur ou de prendre une attitude plus menaçante selon que les circonstances le demanderaient. On prétendait aussi qu'une flotte anglaise serait expédiée dans un but semblable; tous s'accordent à dire que la France et l'Angleterre agissent dans cette occasion avec une parfaite conformité d'idées, et à en juger par le système de politique adopté jusqu'ici par ces deux gouvernement, cela semblerait assez probable. Leur but a été, jusqu'à présent d'empêcher que d'importants changements ne survinssent dans la position relative, des différents souverains d'Europe et leur intérêt requiert que la puissance des Musulmans soit partagée plutôt que de se concentrer dans les mains de Méhémet.

Il n'est pas non plus probable que l'Autriche permettrait en silence cette énorme addition au territoire Russe sur ses frontières, non pas qu'elle craignît que cela augmentât la puissance du Czar, car on pourrait bien douter dans l'état de détresse pécuniaire où il est et où est son empire, étant déjà immense et aussi mal peuplé, on pourrait douter, dis-je si une augmentation de territoire serait accompagnée d'un accroissement de puissance; mais parceque ce prouverait que le czar est poussé par une ambition sans bornes qu'il serait politique d'arrêter. Après tout, il est douteux que Nicolas ait réellement exigé de la porte aucun sacrifice. On n'a encore publié aucun document authentique qui le prouve. Il peut s'interposer entre le sultan et son ancien vassal avec les mêmes vues que l'Angleterre et la France.

Les nouvelles de Hollande indiquent un vif désir de la part des Hollandais que la guerre avec la Belgique soit terminée sur le champ. Le *Handelsblad* d'Amsterdam, journal d'influence, exprime cathégoriquement son opinion à ce sujet. Nous regrettons de ne pouvoir la communiquer à nos lecteurs aujourd'hui.

Nous avons cherché à nous assurer si les espérances que les dernières nouvelles nous fesaient concevoir d'une fin prochaine de la guerre de Portugal, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, étaient confirmées, mais les rapports à ce sujet sont tout-à-fait contradictoires.

Les uns disent que la mission de Lord Hervey à Lisbonne a complettement échoué, d'autres soutiennent le contraire et assurent que les deux frères sortiront du royaume, le laissant sous la régence de dona Maria. On rapporte aussi que l'ambassade de sir Stratford Canning à Madrid dans le but d'engager le gouvernement espagnol à donner son assentiment à cet arrangement, avait réussi; d'autres journaux le nient. Nous devons donc attendre d'autres nouvelles—cependant don Pedro a changé ses conseiller; le marquis de Palmelia ayant du quitter la poste confidentiel qu'il occupait près de la personne de son souverain. Le motif qu'on donne à ce changement serait que dans sa dernière mission en France et en Angleterre, il avait outrepassé ses instructions. Aucun mouvement militaire de conséquence n'avait eu lieu à Oporto.

On dit que l'empereur Nicolas a refusé de recevoir le *maréchal Maison comme ambassadeur de Louis Philippe*, parceque le marchal, pendant qu'il était ministre à Vienne, refusé d'assister à une fete qui y fut donnée en l'honneur de l'empereur Nicolas; qu'il n'a pas non plus voulu recevoir Sir Stratford Canning, comme ambassadeur d'Angleterre, sans qu'on donne ou qu'on puisse imaginer aucun motif de ce refut. Le parti royaliste à Paris paraît être fort actif. La santé de la duchesse de Berry est sérieusement affectée et on parle de la remettre en liberté avec les ministres de Charles X. Il y a eu des troubles à Clichy, aux environs de Paris et à Marseille quoique d'une nature nullement sérieuse. La cour royale à Paris, a décidé que le vicomte de Chateaubriand serait poursuivi pour son pamphlet intitulé "mémoire sur la captivité de Mme. la duchesse de Berry."

Le parlement de la grande Bretagne et d'Irlande a commencé son session par l'élection, dans la chambre des Communes, de M. Sutton pour président. Le roi devait faire son discours le 5. Cobbett a fait son début dans son style accoutumé. Il a publié une lettre singulière niant avoir jamais été naturalisé dans ce pays; est-il possible que quand il publiait le "Porcupine" à Philadelphie, le journal le plus violent qu'on ait jamais vu dans ce pays; il ne fut par citoyen.

L'Irlande est dans un état déplorable, les prisons sont comblées de détenus dans un grand nombre de comtés, et les menaces et la violence de la populace empêchent les jurés de se présenter aux assises. On assure que les lois criminelles ne sont plus en vigueur dans le comté de Kilkenny et d'autres, tant l'anarchie l'emporte et a frappé de terreur les amis de l'ordre et des lois.

EXTERIEUR.
FRANCE.

PARIS, 27 janvier.

Nos derniers rapports de Blaye disent que la duchesse de Berry, qui était sérieusement indisposée depuis plusieurs jours, est dangereusement malade. Sa maladie est attribuée ici par tout le monde à une cause qui restera *sans nom*, et le danger qu'elle court est le résultat de la maladresse d'un médecin qui a été appelé près d'elle. Deux médecins expérimentés, MM. Orfila et Auvity, ont été envoyés par le gouvernement à Blaye. Ces deux messieurs sont plus particulièrement connus comme exerçant ce qu'on appelle ici la *médecine légale*—c'est-à-dire qu'ils sont ordinairement appelés devant les tribunaux criminels pour témoigner dans des cas de mort violente ou sans cause apparente.

(On peut inférer de cet article que l'honorable duchesse serait bien fâchée de laisser le trône de France sans héritier, au cas où son altesse royale monseigneur le duc de Bordeaux mourrait. La difficulté serait de légitimer celui-ci, même seulement comme son aîné.)

PARIS, 28 janvier.

La loi qui abolissent la célébration solennelle du 21 janvier, a été adoptée hier soir par la chambre des pairs avec un addition déclarant que le jour où Louis XVI a péri sur l'échafaud est un jour "malheureux et à jamais déplorable."

M. Barthe, ministre de la justice, a promis que les députés seraient satisfaits du bill ainsi amendé; mais on a des doutes à ce sujet; l'objet de la cour, qui était de gagner du temps et d'éluder la question aura cependant été atteint. C'est demain le 21 janvier et la journée sera à moitié écoulée avant que les députés se soient assemblés pour adopter cette loi, avant que les pairs l'aient finalement adoptée et que le roi y ait donné son assentiment. *Insigne folie!* Combien de temps encore se prolongera ce système d'expédients, ou combien de temps pourra-t-il soutenir ceux qui y ont recours? toute cette affaire est une farce; et déjà ceux qui voulaient abroger la célébration de l'anniversaire en question sont un objet de risée pour la cour de Paris, qui a déclaré hier que lundi prochain, 21 janvier, continuera à être observé dans cette cour comme un jour férié.

ANGLETERRE.

LONDRES, 22 janvier.

D'après des rapports précédents de l'orient, il paraissait qu'Ibrahim avait levé ses cantonnements de Koniah, et s'était avancé sur Constantinople. Mais les avis d'Alexandrie, jusqu'au 25 décembre, représentent l'armée turque comme ayant fait un mouvement progressif plus rapide que ne s'y attendait le pacha, ce qui a obligé celui-ci à rétrograder et à rentrer dans Koniah; après quoi il paraît qu'il s'est dirigé vers le sud, dans le but d'attirer le vizir dans un pays difficile, où il fut privé de faire usage de sa cavalerie. A la date de ces nouvelles on s'attendait journellement à Alexandrie à recevoir l'annonce d'une grande bataille décisive.

Des lettres d'Alexandrie du 25 décembre, publiées par les journaux italiens, disent qu'un vaisseau de guerre russe est arrivé dans ce port pour requérir du pacha une indemnité pour les pertes éprouvées par les négociants russes à Alexandretto, quand Ibrahim s'est emparé de cette ville. Le pacha a consenti à cette demande, mais il veut avoir un compte exact. Bientôt un brick ..., sous pavillon russe, est entré dans le port d'Alexandrie, il a apporté à Méhémet-Ali des dépêches du grand-visir, qui l'invitent à envoyer un plénipotentiaire à Constantinople.

AVIS.—Le soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il a pris son fils, FELIX LABATUT, en société, et qu'à dater du 1er. d'Avril prochain les affaires de commerce de cette maison seront conduites sous la raison de J. B. & F. LABATUT. Les affaires antérieures à la formation de la société, seront conduites, jusqu'à conclusion, par le soussigné seul, et n'auront rien de commun avec celles de la société. [29 mars] J. B. LABATUT.

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour amender l'acte intitulé "Acte pour établir le collège de Franklin, dans la paroisse de St. Landry."

Section 1re. *Il est décrété par le sénat et la chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*, Que par la suite sept des régents du dit collège formeront un quorum et pourront s'occuper de toute ... d'affaires, que les assemblées seront convoquées sur la requête de trois des dits régents, soit par le président soit par le secrétaire, et en cas d'absence, de mort ou de démission de ces deux officiers, alors l'assemblée sera convoquée par trois des régents seulement.

(Signé) ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 21 mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

ACTE

Relatif au ferry entre le bayou Lafourche et les Attakapas.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Qu'à dater du trente et un janvier mil-huit-cent-trente-cinq, le pouvoir d'accorder le droit de tenir un ferry entre le bayou Lafourche dans la paroisse Assomption, et les Attakapas; appartiendra au jury de police de la paroisse Assomption, nonobstant toutes lois à ce contraires.

(Signé) ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 23 mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

LEGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION—11ME. LEGISLATURE.
JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 29 mars 1833.

Le sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. C. Derbigny, président, Beauvais, Burthe, Chrétien, Dupré, Hiriart, Lacoste, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloane, Tenney et Thomas.

Le bill suivant, rejetté par le sénat a été porté à la chambre:

"Acte pour fixer la compensation qui doit être payée aux assesseurs de toutes les paroisses de l'Etat de la Louisiane et pour d'autres objets."

M. Burthe, au nom du comité d'enrôlement a informé le sénat qu'il avait remis au gouverneur le bill intitulé:

"Acte relatif aux loteries," et a rapporté dument enrôlé le bill suivant signé par l'orateur, intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte intitulé "Acte pour nommer des peseurs de foin et de coton, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans," approuvé le 24 mars 1827.

Le président l'a signé. Et l'acte intitulé:

"Acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans."

Sur motion de M. Nicholas, le sénat s'est occupé du bill intitulé "Acte faisant don au jury de police de la paroisse Ascension du lot de terre et des bâtisses construites par l'état, dans la ville de Donaldsonville, et connues sous le nom de Maison d'Etat."

Ce bill a été amendé, et le sénat s'étant dispensé de ses règles, il a subi sa troisième lecture, a été adopté et porté à la chambre.

Sur motion de M. Thomas, le sénat s'est occupé de la résolution relative à la vente de deux islets situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le sénat s'étant dispensé de ses règles, cette résolution a subi sa troisième lecture, a été adoptée et portée à la chambre.

Sur motion de M. Lacoste, le sénat s'est occupé du bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte définissant plus clairement l'organisation, l'autorité et les fonctions des jurys de police," approuvé le 20 mars 1816," approuvé le 16 mars 1830."

Le sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill a subi sa troisième lecture, a été adopté et porté à la chambre.

Sur motion de M. Burthe, le sénat s'est occupé du bill intitulé "Acte pour incorporer une congrégation de Catholiques Romains dans la paroisse Ste. Marie."

Le sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill a subi sa troisième lecture, a été adopté et porté à la chambre.

Sur motion de M. Moore, le sénat s'est occupé du bill intitulé "Acte pour rappeler toutes les lois accordant aux théâtres français et américains des licences de jeux pour une somme moindre que celle payée par les autres maisons de jeux."

L'appel nominal a été demandé au sujet de l'adoption de cet acte, et a donné le résultat suivant:

Pour l'adoption: Messrs. Moore, Nicholas, Sloane et Tenney—4 voix.

Contre l'adoption: Messrs. Beauvai, Burthe, Hiriart, Lacoste et Prudhomme—5 voix.

L'acte n'a pas été adopté.

M. Lacoste a demandé et a obtenu la permission d'introduire la résolution suivante, qui a été adoptée.

"Résolu qu'Emile Wiltz soit autorisé à tirer son *per diem* depuis le commencement de la session jusqu'au jour de sa nomination."

M. Burthe, au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dument enrôlé les bills suivans:

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour abolir la place de greffier dans les paroisses de St. Bernard et de Plaquemine et pour d'autres objets," approuvé le 1er. mars 1829."

"Acte autorisant le conseil de ville à augmenter les salaires du maire de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour venir au secours de la maison Hide & Goodrich."

"Acte pour renouveller certaines pensions."

"Acte pour rappeler un acte intitulé "Acte pour organiser la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, et pour établir des cours de juridiction inférieure, pour rappeler l'acte explicatif du dit acte, pour retirer aux greffiers de cours le pouvoir de lancer des injonctions et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation du bayou Bœuf et de la rivière Rouge."

"Acte pour incorporer la société d'agriculture de la Louisiane."

Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux chemins et levées." et

"Acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. Le président les a signés.

M. Burthe, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté dument enrôlé le bill intitulé "Acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et pour faire une appropriation en faveur de la dite académie et du collège d'Alexandrie."

Messages de la chambre par M. Pitot, son greffier.

Le sénat a été informé que la chambre insistait sur le rejet de la section du bill intitulé "Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public dans la paroisse d'Est Féliciana et les autres paroisses y mentionnées, et pour exempter la paroisse d'Assomption de la publication de certaines notices requises par la loi et pour d'autres objets, qui exige que le notaire certifie que les parties lui sont connues, et avait nommé un comité de conférence."

Comité de la chambre: Messrs. Bullard, Brown et Lessassier.

Le sénat a concouru à la nomination du comité de conférence, et Messrs. Thomas et Beauvais ont été nommés.

Le sénat a été informé que la chambre avait concouru aux amendemens faits par le sénat au bill intitulé;

"Acte pour venir au secours de P. Barry, Thos. Lawler et Thos. Norville" et aux bills suivans:

"Acte pour amender les lois pénales de cet Etat."

"Acte pour venir au secours des assesseurs de la paroisse Livingston et pour d'autres objets."

Le sénat a été informé que la chambre avait concouru avec des amendemens au bill pour incorporer la ville de Lafayette.

Le sénat a insisté sur le proviso de la 10me. section qui avait été rejeté par la chambre, et a concouru aux autres amendemens.

Le concours du sénat a été demandé au bill intitulé "Acte faisant une appropriation à l'usage de l'académie de Covington."

Le sénat a été informé que la chambre avait concouru au bill intitulé "Acte supplémentaire à l'acte accordant certains privilèges à la compagnie du bac à vapeur de la Nouvelle-Orléans."

Et que l'orateur avait signé les bills enrôlés suivans:

"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour abolir la place de greffier dans les paroisses de St. Bernard et de Plaquemines et pour d'autres objets," approuvé le 1er. mars 1829;

"Acte autorisant le conseil de ville à augmenter les salaires du maire de la Nlle-Orléans;"

"Acte pour venir au secours de la maison Hyde & Goodrich;"

"Acte pour renouveller certaines pensions;"

"Acte pour rappeler un acte intitulé acte pour organiser la Cour Suprême de l'état de la Louisiane, et pour établir des cours de juridiction inférieure pour rappeler l'acte explicatif dudit acte, pour retirer aux greffiers de cours le pouvoir de lancer des injonctions et pour d'autres objets;"

"Acte pour incorporer la compagnie de navigation du bayou Bœuf et de la rivière Rouge;"

"Acte pour incorporer la société d'agriculture de la Louisiane;"

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux chemins et levées;" et

"Acte pour incorporer la banque du Commerce de la Nlle-Orléans."

Le concours du sénat a été demandé à l'acte intitulé "acte pour incorporer une congrégation de catholiques romains dans la paroisse Ste. Marie."

Le sénat a été informé que la chambre avait concouru à l'acte intitulé "Acte pour améliorer la navigation du lac Bestitieau et du bayou D...;"

Et à la résolution relative à la conduite des affaires des deux chambres après l'ajournement de samedi prochain.

M. Pitot, greffier de la chambre des représentans, a informé le sénat que la chambre avait concouru aux amendemens faits par le sénat au bill supplémentaire aux divers actes relatifs à l'éducation publique;

Au bill faisant don au jury de police de la paroisse Ascension du lot de terre et des bâtisses construites par l'état dans la ville de Donaldsonville, et connue sous le nom de maison d'état;

... section ... pour incorporer la ville de Lafayette, et avait nommé un comité de conférence.

Comité de la chambre: Messrs. ..., ... et Porter.

Le sénat a concouru à la nomination du comité de conférence, et Messrs. Beauvais et Tenney ont été nommés.

Le comité de conférence a rapporté le proviso suivant:

Pourvu toutefois que tous les biens immeubles et les personnes dans les limites de la corporation soient et demeureront comme auparavant sujets aux taxes d'état et de paroisse.

Sur motion, le proviso a été adopté.

M. Pitot, greffier de la chambre des représentans, a informé le sénat que la chambre avait adopté le rapport du comité de conférence nommé sur le proviso de la 10e. section de l'acte intitulé "acte pour incorporer la ville de Lafayette;"

Et que le concours du sénat était demandé au bill intitulé "Acte pour venir au secours de Marianne Estelle Frémental."

M. Verloin Degruys, secrétaire privé du gouverneur, a remis un message écrit.

Le sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires exécutives.

Après l'ouverture des portes, le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

LA Banque de l'Union de la Louisiane sera fermée vendredi prochain, 5 du courant. Les personnes qui ont des billets échéant ce jour, sont requises de les payer la veille. Ceux offerts à l'escompte doivent être présentés jeudi.
3 avril J. B. PERRAULT, caissier

AVIS.—D'après une loi de la législature, approuvée le 29 mars 1833, il est défendu, sous peine d'une amende de *deux piastres par chaque balle*, de vendre ou de faire vendre le foin sans être pesé par les inspecteurs.
3 avril—3 A. RIEFFEL, peseur.

A VENDRE.—Un intérêt de moitié ou totalité d'un fond de Grooeries très-bien situé et achalandé. S'adresser à l'imprimerie de Gaux & co., rue St. Louis, No. 61, entre Chartres et Royale. 3 avril.

AVIS est donné à ceux qui peuvent devoir à la faillite de Juan Nivel et à ceux qui peuvent avoir quelques réclamations contre la dite faillite, à les faire connaître dans le plus bref délai à F. H. Petitpain, syndic, afin de procéder au tableau de distribution; s'adresser à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse.
3 avril—3,2ps.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
3 avril

VIN DE CHABLIS, première qualité, 70 paniers, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
3 avril

300 CAISSES Vin rouge, Médoc, 30 barils, do. à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
3 avril

A VENDRE POUR [illegible].

UNE jeune négresse, âgée de 17 ans, blanchisseuse et repasseuse, et un peu cuisinière, accouchée depuis 6 jours, et dont l'enfant est mort, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi et de plus garantie, bon sujet.

Une autre négresse, âgée de 27 ans, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse, repasseuse, pâtissière et bonne cuisinière, également garantie des vices et maladies prévus par la loi.

A vendre également, une négresse nommée Fanny, un peu blanchisseuse et cuisinière, garantie.

De plus, des Actions sur les Banques de l'Etat, de la Cité et de la Compagnie du Rail-Road de Pontchartrain. S'adresser à CH. HATREL, rue de Chartres, No. 123.
3 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 6 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Elizabeth Profit, veuve en premières nôces de David Ross, et en secondes nôces de Charles Patton, les Propriétés foncières, Esclaves et Actions ci-après décrits, savoir;

1°. Ce morceau de TERRE de grande valeur, formant l'encoignure des rues Conti et Dauphine, lequel sera divisé en lots, et dont un plan sera exposé à la Bourse avant la vente; cette propriété sera d'abord exposée en vente en entier, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle sera offerte en vente en lots conformément au plan, et les bâtisses vendues séparément, avec la condition d'être transportées et déplacées dans quinze jours, à dater du jour de la vente.

ESCLAVES—Marie, négresse âgée de [illegible], avec ses deux enfants, Caroline, âgée de 5 ans, et Alfred de 3 ans, nés et élevés dans la famille; la dite négresse est excellente blanchisseuse, repasseuse et assez bonne cuisinière et est un très-bon sujet.

Betsey, négresse âgée de 32 ans, avec son enfant Bony, âgé de 3 ans, nés et élevés dans la famille, la dite négresse, bonne blanchisseuse et cuisinière, mais adonnée à l'ivrognerie, duquel vice elle n'est pas garantie.

Sally, négresse américaine âgée de 20 ans assez bonne cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant nommé Charles, âgé d'un an; Pierre, nègre âgé de 23 ans, né et élevé dans la famille, excellent charpentier et menuisier, et bon sujet, John, nègre âgé de 26 ans, né et élevé dans la famille, forgeron, charretier, arrimeur, et propre à toute espèce d'ouvrage, adonné à l'ivrognerie, duquel vice il n'est pas garanti; Sam, nègre âgé de 20 ans, né et élevé dans la famille, maçon et très bon sujet; Richard, mulâtre âgé de 17 ans, né et élevé dans la famille, en apprentissage comme tonnellier et excellent sujet; Dandus, nègre âgé de 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison et excellent sujet, mais ayant une descente, de laquelle maladie il n'est pas garanti; Ben, nègre âgé de 13 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison; Stative, négritte âgée de 12 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Sibbey, négritte âgée de 9 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon sujet; Susan, négritte âgée de 9 ans, orpheline, née dans la famille et élevée à Bâton-Rouge.

ACTIONS.

3°. 90 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 3-5 ou $60 par action ont été payés. *Six Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, sur lesquelles 2-10 ou $200 par action ont été payés.*

Dix-huit actions de la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, payées en entier.

Les droits et l'intérêt de la défunte à cent huit actions de la banque l'union de la Louisiane, l'acquéreur s'obligeant à fournir à cette institution dans cinq jours à dater du jour de la ventionnement suffisant pour les dites 108 actions.

Conditions: Le morceau de terre et les bâtisses payable à un et deux ans de crédit: les esclaves à un an de crédit; les actes de la Banque de l'Etat de la Louisiane, des compagnies d'assurance et de Navigation, comptant; et les droits aux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, à 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale sur le morceau de terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves ci-dessus décrits sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté les trois cas ci-dessus mentionnés—si le morceau de terre était divisé et vendu sans les bâtisses, les dites bâtisses seront vendus au comptant. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. *Les actes de vente seront passés pardevant* Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 avril

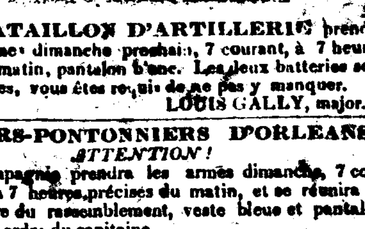

LE BATAILLON D'ARTILLERIE prendra les armes dimanche prochain, 7 courant, à 7 heures précises du matin, pantalon blanc. Les deux batteries sortiront attelées, vous êtes requis de ne pas y manquer.
2 avril LOUIS GALLY, major.

SAPEURS-PONTONNIERS D'ORLEANS,
ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche, 7 courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, veste bleue et pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
3 avril HENRY DEPRE, sergent-major.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 7 courant, à 9½ heures du matin, conformément aux règlemens, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement en uniforme d'hiver, équipement complet,
Par ordre du capitaine,
1 avril T. BLOIS, sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes conformément au règlement, fusil en bon état, pour des exercices, le dimanche 7 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, uniforme complet, veste et pantalon bleus. L'appel se fera à 7½ heures précises.
Par ordre du capitaine,
2 avril V. GOUY, sergent-major.

CAZADORES DE ORLEANS.

POR órden del capitan, la compañia tomará las armas el domingo próximo, 7 del corriente, con casaca de paño, y pantalon blanco, morrion con ponpon. Se reunirá en el paraje acostumbrado, Fonda de la Marina, á las 6 y media en punto de la mañana. El capitan recomienda muy particularmente la asistencia.
2 de abril RAFAEL FERE, Sargento 1°.

BILLARD A VENDRE.

ON offre à vendre chez M. Weimer, rue Tchoupitoulas, No. 507, UN BILLARD, avec tous ses accessoirs. 26 mars—3

PLANCHES.—30,000 pieds de planches à vendre, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, par BLANC & BRUGIER.
14 mars

GAZ OXIDE NITREUX!

LE Docteur S. COULT a l'honneur d'informer les Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il administrera LE GAZ OXIDE NITREUX, ou *GAZ REJOUISSANT*, tous les jours, à commencer de samedi prochain, 30 du courant, dans la Salle de Bal en ... coignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Les portes seront ouvertes à 7 heures. La séance commencera à 7 heures et demie précises.

Les effets singuliers de ce corps sur le système animal fut remarqué d'abord par le célèbre chimiste anglais Sir Humphrey Davey. Il observa que quand on le respire il produit les effets les plus étonnants sur le système nerveux. Quelques individus se trouvent alors disposés à rire, chanter et danser; d'autres à réciter et à déclamer; et le plus grand nombre ont un penchant irrésistible à essayer leurs forces, à lutter et boxer, et mille autres actions fantastiques. En un mot, les sensations produites sont d'une douceur extraordinaire et ne sont pas suivies de fatigue.

Le Dr. Coult étant chimiste, on ne doit nullement redouter de respirer un gaz impur. Il est prêt à soumettre ses préparations à l'inspection de qui que ce soit.

Le Dr. C. a montré les pouvoirs extraordinaires de ce gaz dans la plûpart des villes des Etats Unis et devant les assemblées les plus respectables. Beaucoup de dames l'ont respiré à des réunions choisies. Les dames qui désirent assister à ce spectacle peuvent être assurées que ce qui s'y passe ne saurait blesser en rien la modestie la plus scrupuleuse.

Prix d'entrée:—50 cents; les enfans paieront moitié prix. On peut se procurer des billets à l'Hôtel Bishop, et à la porte le soir même de la représentation. 29 mars—1a.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Rue de Chartres, No. 43, entre Bienville et Douane, au-dessus du Café du Globe.

PARIS, Londres, St. Pétersbourg, l'incendie de Moscow en 1812, Bordeaux, Marseille, Genève en Suisse, une vue de Sicile des environs de Palerme, le Havre de Grâce, quatre scènes de la vie domestique, le sommeille, la toilette, la dispute et la réconciliation, combats de juillet 1830.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir ...

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles du coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 avril I. OGDEN & CO,

POUR NEW YORK—(paquebot du 15 avril.)
Ligne entre la Louisiane et New-York.)

Le beau navire fin voilier CONGRESS, capit. Collins, est à chaque heure attendu de la Vera-Cruz, et prendra la place du *Natchez*; comme il viendra sans chargement, il sera prêt à prendre du fret à son arrivée, et partira comme dessus. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. 77.
1 avril

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu W. W. Stewart et son épouse, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'administrateur des dites successions, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds appartenant aux dites successions faite conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
2 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu ... O'Hara, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de responsabilité.
Par ordre de la Cour,
2 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

J. & J. DARRAMON ont reçu trois caisses de Soie à coudre, qualité supérieure, ayant droit au cabotage, chaque paquets étant d'une couleur différente et choisis expressément pour les marchés mexicains, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables. 30 mars—3

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu François Loiseau, sont invités à présenter dans le délai de dix jours, une note exacte du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elle sont fondées à
30 mars—3 A. W. PICHOT, avocat du curateur.

AU magasin à bon marché de Paul Cieutat, rue St. Philippe, No. 11, près de la Levée.—Faïence assortie; balais français; do. américains; pinceaux de différents Nos.; brosses à habits et à cheveux; bougeois en cuivre; chocolat doux; cornichons, câpres, olives, anchois, jambons et langues fumées; riz de la Caroline, en gros et en détail; sucre du pays à 6 1-4 la livre; café fin vert de la Havane à 12 1-2; blanc de baleine; huile d'olive; savon du nord; graines de jardinages, &c. Le soussigné offre tous les articles qu'il a dans son magasin, aux prix les plus modérés.
30 mars—3 PAUL CIEUTAT.

LA soussignée étant sur le point de quitter le pays offre à vendre les esclaves ci-après:

ROSALIE, négresse créole, âgée de 19 à 20 ans; bonne blanchisseuse, et repasseuse, un peu cuisinière et domestique de maison.

JENNY, mulâtresse américaine, âgée de 21 à 22 ans, avec son enfant âgée de 4 mois, bonne couturière et bonne domestique de maison.

ANNA, négresse américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière et domestique de maison.

CELESTINE, négritte créole, âgée de 12 ans, bonne gardienne d'enfans et domestique très intelligente. Pour prix et conditions, s'adresser à la soussignée, encoignure des rues Bienville et Dauphine.

Tous ces domestiques sont pleinement garantis. Si ces domestiques ne sont pas vendus d'ici au 3 avril prochain, elles le seront ce jour là par M. T. Mossy, encanteur, à la Bourse Hewlett.
30 mars—4 ELIZABETH NORWOOD.

QUARTIER-GENERAL,
Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1833.

ORDRE.—Le général J. B. Plauché ayant été élu brigadier-général et P. F. Smith colonel de la Légion, et ayant accepté leurs commissions, ils prendront leurs commandemens respectifs, et seront obéis et respectés en conséquence.
Par ordre du commandant en chef,
Fs. GAIENNIE, adj. et inspecteur-général

AVIS AU PUBLIC.

LE 12 Mai prochain, à 10 heures du matin, il sera adjugé au rabais, au Presbytère de l'église de la paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à huit lieues de la ville, les travaux à faire à l'entourage du cimetière et de la cour de l'église, dont une grande partie sera refaite à neuf.

En outre, la peinture de tout l'extérieur de l'église, y compris la toiture, qui devra être repiquée et réparée.

L'on pourra prendre connaissance des conditions du marché chez M. Edmond Fortier, président des Marguilliers, qui fera connaître aussi les proportions des bois à employer, des ferremens pour les portes et des clous: aussi la nature de la peinture et sa couleur.
Paroisse St. Charles, le 20 Mars 1833. 25 mars—4

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs et Dames, amateurs de fleurs, qu'il restera encore dix jours en cette ville; il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront avoir la complaisance de venir visiter sa BELLE COLLECTION DE PLANTES, qui consiste en Arbrisseaux très-rares, Rosiers greffés et Francs de pied, aussi, Pommiers, Pêchers, Poiriers, Abricotiers, Cérisiers, Oignons de Fleurs, Renoncules Anémones, et une grande quantité de graines Potagères et de Fleurs. BELMAIN,
Jardinier Fleuriste et Pépiniériste en tous genres de Paris. 27 mars.

PORC MESS.—200 barils maintenant reçus, à vendre par FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. 77.
27 mars

EAU-DE-VIE DE COGNAC.—Six pipes d'importation directe, reçu par la Zilia, de Bordeaux, et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11
27 mars

TRAITES sur Paris ou le Hâvre, à vendre par
27 mars—4 A. L. BOIMARE.

PIERRE LEBERT, peintre et vitrier, a l'honneur de prévenir le public, ses pratiques et ses amis, qu'ayant suspendu ses travaux, par cause de maladie, pendant un an, vient d'ouvrir un atelier situé entre ... des rues Toulouse et ..., où il se chargera d'entreprendre peinture, vitrage, ... les tentures de papier des appartemens, ... poser les sonnettes dans les appartemens ... et fait tout ce qui concerne ... 27 mars

TRAITES sur Londres à Paris, à vendre par
1 fév— A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.—La société existant sous la raison de *Tor... et O'L...* est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant, V. ... chargé de la liquidation de la société. V. ... O. L...
... mars 1m

ON donne avis que les souscriptions ... de la compagnie du Chemin à Coulisse de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les soussignés, à la banque de C..., coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que ... actions ...
J. LINTON,
SAM. LIVERMORE,
... LAUDON,
... PIERCE,
...
14 ...

TRAITES sur New-York, à vendre par
29 mars F. PERRET, rue Toulouse, No. 55.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB LEVY.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, samedi, 6 du courant, à midi, pour compte de la succession de feu Joel Foster, l'esclave Jacob, âgé de 40 ans, ..., domestique de maison, ayant ... dans une ...

Conditions: 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 avril

PAR JACOB LEVY,

JEUDI, 4 courant, à midi, au magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, il sera vendu 100 barils et barils ... maquereau, No. 1 et 2; 150 do. ...; 300 boîtes savon ... 100 ... blanc de baleine, No. 4, 5, et 6; 200 do. ... 40; pipes vin de Porto; 40 barils huile de baleine. Conditions, de la vente. 3 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LA vente à crédit, chez Bridge et Vose, rue des Magasins, continuera mercredi 3 avril, à 10 heures du matin. on offrira un ... assortiment de souliers, bottes, vêtements, chapeaux, &c. 2 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, le 15 Avril courant, à la Bourse de Hewlett, pour clore la vente des biens des successions de feu J. J. ... et Victoire Gelse, son épouse, savoir; 38 Terrains dans l'îlet formé par les rues Poydras, Baronne, Hevia et Philippa.

9 Terrains dans l'îlet formé par les rues Poydras, du Cirque, Pigeonnier et St. Jean.

Une section, ou 610 arpens de terre située sur la rivière Jourdan, dans la baie St. Louis, où résidaient les défunts ... quatre ans.

... arpens de terre joignant la précédente terre.

... de terre dans le village de Smithsborough, à la baie St. Louis.

Le plan de toutes ces propriétés, tirée par M. J. Pilié, ... exposés à la bourse.

Conditions—1, 2, 3 et 4 ans de terme, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque spéciale sur les lots vendus. 25 mars

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de feu ... Bell, décédé, il sera vendu samedi 13 avril ..., à midi,

Une maison et lot, situés rue St. Thomas, dans le faubourg ... face sur la propriété occupée par J. Reynolds, et mesure 30 pieds sur 120 de profondeur, ... la maison a deux étages et est en brique.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de la valeur de trois billets, chacun de $500 à l'ordre de John Green, et payable à 2, 3 et 4 ans, depuis le 26 septembre 1832, et pour la balance du prix d'achat des billets endossés à satisfaction à 6, 12 et 18 mois, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acheteur. 16 mars

TABAC.—75 serons de la Vuelta de Abajo; 50 do. de St. Domingo, 12 do. de Cuba, un grand assortiment de cigarres espagnols et autres, chez
1 avril W. H. TAYLOR, rue St. Louis, n. 10.

LE soussigné partant pour France prévient le public qu'il laisse M. Alexandre Bayon chargé de sa procuration.
1 avril PIERRE CAMET.

LES personnes qui pourraient avoir quelques réclamations à faire contre la succession de Mme. M. Amiraud Duplessis, Ve. ... de A..., sont engagées à remettre leurs comptes à l'administrateur, rue St. Louis, No. 43, vis-à-vis de la Bourse. 1 avril—4,8 ps.

JUS DE CITRONS.—30 ..., jus de citrons 1ère. qualité, à vendre par TUYES & CO, rue Royale, No. 107.
1 avril

PLATRE de Paris, ciment romain, &c, reçus par les derniers arrivages de N. York, 100 barils de platre de Paris, 30 barils de ciment romain, 30 do. poussière de marbre et une quantité de pierres de ..., à vendre par ... JAMES KAIN & PERROUD, rue Bienville n. 59.

CAFE ET CIGARRES.—Sacs et 20 milliers cigarres, en débarquement du brick Kanhawa de St. Yago de Cube, à vendre par MEDELICE THOMAS, rue de la Levée, No. 77.
1 avril

PEAUX DE BOEUFS.—350 peaux de bœufs, en débarquement du bateau à vapeur Experiment, et à vendre par MEDELICE THOMAS, rue de la Levée, No. 77.
1 avril

17 BOUCAUTS sucre, et 52 barils de melasse, en débarquement ce matin, et à vendre par
28 mars FOSTER & HUTTON.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'ils ont formé une société sous la raison de *F. Dufour et frère.* F. DUFOUR, AN. DUFOUR.
2 avril—3

AVIS.—T. L. & R. BOLBEAR prient les Dames et Messieurs qui désirent recevoir des leçons particulières d'écriture de commencer ce mois-ci, ayant l'intention de n'en pas donner après la moitié de mai.

Leur établissement sera cependant ouvert pendant le mois de juin. 2 avril.

A LOUER.—Une MAISON à 2 étages, dernièrement occupée par l'Hôtel de l'Union, dans la rue Condé, face à la rue Madison. A louer ou à vendre, une Maison ... rues Royale et Bourbon, attenante à la banque Consolidée, s'adresser au médecin Formento. 2 avril—1.

A été logé à la prison de la paroisse Jefferson, le petit mulâtre WILLIAM, qui se dit appartenir à M. Montamat, de la Nlle-Orléans. Aussi, le nègre JOHN, qui se dit appartenir à M. Bayard. Les maîtres des dits esclaves sont requis de les reprendre en se conformant à la loi. 2 avril.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public et les habitans de la Louisiane qu'ayant terminé ses affaires, il ... dorénavant que dans ... son restaurant situé rue de Chartres, No. 19, près la Bourse. Il se flatte que les personnes qui l'honoreront de leur présence seront satisfaites de la variété des mets qu'il leur offrira ainsi que des vins les plus délicats de toutes qualités, où l'on trouvera dans cet établissement des chambres garnies au mois ou à l'année, et un salon de société pour les diners particuliers, il entreprendra toute espèce de commande tant pour repas de noces, de fêtes patronales, et il a reçu nouvellement de Paris une liste considérable de mets inventés depuis peu pour flatter l'amateur de la table et satisfaire les goûts les plus exquis.
2 avril GUILLAUME.

MAQUEREAU.—110 bls. No. 3, en débarquement et à vendre par
2 avril LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Le Directeur de la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, ayant, pour le moment, cessé de la tirer, engage les personnes qui ont des réclamations contre la dite loterie à les lui présenter immédiatement pour qu'il les paie.
2 avril MALCOLM, directeur.

AVIS.—Les créanciers de M. Pre. Guillaume, qui ont des privilèges à exercer dans son affaire, sont requis de présenter immédiatement leurs titres au soussigné, l'un des syndics.
2 avril V. ROUMAGE.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'avertir les Dames ... qu'ils viennent de recevoir un joli assortiment d'ombrelles françaises de la dernière mode.
2 avril AUGUSTE GOUY & CO.

A ETE logé dans la prison de la paroisse Jefferson, le nègre Lacour, se disant appartenir à M. Louis Chauvin Delairy, ... Son maître est prié de se conformer à la loi et de le retirer.
22 mars P. A. CHARBONNET, shérif.

LOGES dans la prison de la paroisse de Jefferson, une négresse nommée MARIE, se disant appartenir à M. Gordan, de la Nlle-Orléans. Aussi: une négresse nommée SARAH, ... appartenir à M. Deen de la ... paroisse. Les propriétaires sont priés de vouloir bien les réclamer en payant les frais conformément à la loi.
12 mars P. A. CHARBONNET, shérif.

ESCLAVE logé à la prison de la paroisse Jefferson. La mulâtresse POLLEY, se disant appartenir à M. Thomson, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de la réclamer en payant les frais.
18 mars J. CHARBONNET, shérif.

ESCLAVE MARRON, détenu à la prison de Donaldsonville, Le ... Fut écroué à la dite prison le 19 février, un nègre qui dit s'appeler Henderson; le dit nègre est âgé d'environ 21 ans, il a 5 pieds 8 pouces et demi, est fortement bâti, a une cicatrice sur le sourcil droit, parle anglais et français, prétendit d'abord être Portugais dit maintenant qu'il appartient au capitaine Burry, du bateau à vapeur Monticello. Le propriétaire est prié de le prendre en se conformant à la loi.
12 mars—4 ... TALBERT, geolier.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PERDU, une très petite CHIENNE, de race mexicaine, connue sous le nom de Chiwawa, poil gris blanchâtre, ... Elle a un tic à une jambe de derrière, ... remarquable par son extrême petitesse.

La récompense ci-dessus sera remise à quiconque la rapportera ... F. LEFEBVRE,
28 mars—3 ...

CAFE VERT DE LA HAVANE, 130 sacs nouvellement reçus par la goël. Reaper, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.

CIGARRES de la Havane—27,000 de, la première qualité, en débarquement de la goëlette Janner, et 25,000 seconde qualité, ... chez
7 mars VICTOR DE LA COVA & FRERE.

$20 DE RECOMPENSE.—Partis marrons de chez Messrs. Dupré & Cie, paroisse de Jefferson, les nègres Moses et Samson.

MOSES est un griffe de 5 pieds et quelques pouces, il a la figure extraordinairement courte.

SAMSON est un nègre de bonne mine et très intelligent; il a toujours travaillé sur le steamboat Barataria, ... est d'une taille ordinaire.

Une récompense de $10 sera donnée à quiconque ramènera chacun d'eux chez Messrs. Dupré & Cie, ou les ... dans une des prisons de l'état. 24 mars—6